Séance plénière du 23 septembre 2004

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Claude BOUSQUET

Avis du Conseil Economique et Social régional sur

« LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : UN ENJEU REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE COHESION SOCIALE »

TABLE DES MATIERES

Avant propos 4

Introduction 5

1ère partie : Diagnostiquer 8

1/ La difficile question du repérage des illettrés 8

1-1 Les enquêtes internationales 8

1-2 Les enquêtes françaises 9

1-3 Les statistiques fournies lors des JAPD (Journées d'Appel de Préparation à la Défense) 10

1-4 Les évaluations dans l'Education Nationale 11

2/ Tentative de typologie des populations en situation d'illettrisme 11

2-1/ Les jeunes sortis du système scolaire sans qualification ([1]) 12

2-2/ Les personnes immigrées non-francophones 13

2-3/ Les personnes en situation de handicap 13

2-4/ L'oubli progressif du savoir – les personnes âgées 13

2ème partie : Lutte contre l'illettrisme : des potentialités … qui restent à confirmer 14

1/ Une priorité nationale et une démarche interministérielle 14

2 / L'Ecole, acteur majeur de la lutte contre l'illettrisme 15

[1] INSEE synthèse n°4 avril 2003, les jeunes sans qualification retenus dans l'étude sont les jeunes n'ayant pas déclaré avoir le baccalauréat ou un diplôme équivalent, les jeunes de niveaux VI, V et V bis (CAP, BEP) sont donc compris dans l'étude.

2-1/ Un programme ambitieux **15**

2-2/ Des mises en application intéressantes, mais fragiles **16**

2-3/ Une expérience pilote innovante dans l'Hérault **17**

3/ L'entreprise : un monde qui ignore trop souvent l'illettrisme **18**

4/ Des financements nombreux mais peu optimisés **19**

4-1) Les fonds structurels **19**

4-2/ Le Contrat de Plan Etat – Région **20**

4-3 / L'IRILL (Insertion, Réinsertion et Lutte contre l'Illettrisme) **20**

4-4/ Le financement privé **21**

5/ Une action décentralisée **21**

5-1) La mise en place du plan d'action régional, un levier pour l'action publique **22**

5-2) Le Centre Régional Illettrisme (CRIR) **23**

5-3) Un tissu associatif extrêmement éclaté **24**

5-4/ Un nécessaire comité de coordination régional **25**

Conclusion **26**

Préconisations **27**

Annexes **29**

Listes des intervenants **30**

Bibliographie **31**

L'ABC de l'illettrisme **32**

AVANT PROPOS

En engageant une réflexion sur la nécessité de lutter contre ce fléau des temps modernes qu'est, pour notre pays, nos régions, l'illettrisme, le Conseil Economique et Social régional a, d'abord et avant tout, voulu donner un contenu concret à ces expressions si chargées de sens que sont l'accès à la citoyenneté, l'égalité des chances, le droit au savoir, l'épanouissement personnel.

Il est mille et une manières de mesurer la capacité d'une Nation confrontée au choc de la mondialisation et aux bouleversements provoqués par les technologies de l'information, à être, tout à la fois, **démocratique, performante et solidaire**. La mobilisation de chacun pour faire reculer l'illettrisme peut, de ce point de vue, constituer un indicateur éclairant de la manière dont se mène dans notre pays un vrai combat civique au quotidien.

La lutte contre l'illettrisme a été consacrée priorité nationale. Elle devrait, dans nos régions méditerranéennes, devenir un objectif central. S'engager dans cette direction, c'est favoriser l'émancipation, la liberté, l'insertion sociale, culturelle, professionnelle, personnelle ; bref, c'est permettre à chacun d'exercer pleinement ses droits et ses devoirs de citoyen dans une République moderne.

Telle est la portée d'un projet qui entend faire du vouloir vivre ensemble, non un slogan de circonstance, mais une ambition partagée.

INTRODUCTION

Le phénomène de l'illettrisme, **qui peut être défini comme l'insuffisante maîtrise des connaissances de base en lecture et en écriture**, est apparu en France au grand jour au cours des années 70. A cette époque de forte croissance, prévalait en effet, l'idée que, grâce à l'école obligatoire, l'illettrisme, ne pouvait pas exister ([2]).
C'est à partir du deuxième choc pétrolier de 1979, à un moment où se développait fortement le processus de massification de l'enseignement du second degré, que l'évidence s'est faite jour : **l'illettrisme, parce qu'il contribue à l'échec scolaire, fait le lit du chômage et de l'exclusion sociale.**
La prise de conscience de l'ampleur de l'illettrisme est donc relativement récente dans notre pays.

En 1978, le terme d'illettrisme apparaît pour la première fois dans le rapport moral d'**ADT Quart Monde.** Ses responsables veulent porter à la connaissance du public cette réalité qu'ils rencontrent sur le terrain auprès des plus démunis.
En 1984 est remis à Pierre Mauroy, Premier Ministre, le premier rapport intitulé « des illettrés en France ». Ce document privilégie l'idée selon laquelle l'illettrisme est un fléau qu'il convient d'éradiquer de façon urgente. Le GPLI (Groupement Public de Lutte contre l'Illettrisme) naîtra de cette réflexion en 1986.

Cependant, ce n'est qu'au cours des années 90, qu'apparaît une véritable **prise de conscience internationale** d'un phénomène qui n'épargne aucun pays développé. En 1995, l'OCDE emploie désormais le terme de **littératie**, défini comme « l'aptitude à comprendre et à utiliser **l'information écrite** dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité, en vue d'atteindre des **buts personnels** et d'étendre ses **connaissances** et ses **capacités** ». La lutte contre l'illettrisme se situe désormais dans une perspective dépassant la seule maîtrise de l'écrit. **D'autres compétences de base** sont désormais prises en compte pour l'acquisition de l'autonomie : « il s'agit des compétences et des connaissances permettant dans différents contextes (familial, social, professionnel, culturel…) de communiquer avec autrui et son environnement avec le langage oral, d'utiliser les outils mathématiques permettant de compter et de mesurer, de se repérer dans le temps subjectif (par rapport à sa propre histoire…) dans le temps objectif (lire l'heure…) de se repérer dans l'espace » ([3]).

En 1998 enfin, la Loi d'Orientation de lutte contre les exclusions place désormais l'illettrisme au **rang de priorité nationale**. En 2000, est créée l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) qui succède au GPLI.

[2] « Le nombre d'illettrés, c'est-à-dire de ceux qui ne savent ni lire, ni écrire, va diminuant, d'année en année. On peut prévoir qu'avec la vigoureuse impulsion donnée maintenant à l'enseignement à tous les degrés, le dix-neuvième siècle finira sur une population pouvant rayer ce mot de son dictionnaire » citation extraite du dictionnaire Buisson en 1882.
[3] Selon le GPLI

Plusieurs questions méritent aujourd'hui d'être posées :

Pourquoi la question de l'illettrisme est-elle si grave ?

La maîtrise de la lecture et de l'écriture est une voie d'accès privilégiée à la culture, à la citoyenneté. A l'inverse, l'illettrisme peut constituer la première expérience traumatisante dans une vie, la possible installation de la personne dans une logique de l'échec.
Les enjeux de la lutte contre l'illettrisme sont importants. La non maîtrise de la lecture et de l'écriture constitue, en effet, **un facteur d'exclusion sociale et une formidable entrave à l'accès à l'emploi.**
Car, au-delà des difficultés de lecture et d'écriture, dont souffrent celles et ceux qui en sont les victimes, l'illettrisme contribue à créer un blocage dans les rapports aux autres. Les personnes sont « enfermées » en elles-mêmes, n'ayant pas de mots pour « dire » le monde, ce qui peut constituer un élément déterminant de certains comportements violents. Ainsi, 30% des détenus francophones connaissent-ils de sérieuses difficultés de lecture. La lutte contre l'illettrisme constitue donc un moyen essentiel de prévenir la récidive.

Quelles en sont les causes ?

Plusieurs raisons, d'inégale importance, ont été citées pour expliquer la permanence de ce fléau.

La massification de l'enseignement scolaire ne peut être véritablement évoquée comme cause première de l'illettrisme. En effet, l'école primaire, où l'on apprend à lire, écrire et compter, est obligatoire pour tous depuis longtemps. Quant au développement généralisé de l'Enseignement Secondaire du second degré, survenu dans les années 60 (école rendue obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans), il a eu pour effet de favoriser l'accès d'un nombre plus important de jeunes à la culture, à la pratique de l'écriture et la lecture, même si une partie d'entre eux n'a pu en tirer totalement profit. Mais cette généralisation, souhaitable et souhaitée, de l'Enseignement Secondaire a, également, eu pour conséquence de rendre **visible**, de manière persistante dans les statistiques, un phénomène de l'illettrisme qui était, jusque là, mal cerné.

La méthode globale d'apprentissage de la lecture est souvent mise en accusation. Or, aujourd'hui officiellement déconseillée, elle est largement abandonnée depuis longtemps.

La concurrence de la télévision existe sans doute, dans la mesure où la télévision habitue l'enfant (ou l'adulte) à la prévisibilité (c'est à dire à la connaissance de l'issue de l'histoire, des « bons et des méchants »…). A l'opposé, le livre nécessite de découvrir l'histoire progressivement, ce qui implique un comportement totalement différent. Mais de toute évidence, l'enfant reste encore 6 heures par jour à l'école, ce qui lui laisse le temps d'apprendre à lire, écrire, compter.

La formation initiale et continue des maîtres pourrait être également invoquée. Certains d'entre eux, au demeurant peu nombreux, privilégient, en effet, un

enseignement, certes enrichissant, mais fondé principalement, sinon exclusivement, sur le développement des qualités d'éveil. Or, nombre de spécialistes considèrent qu'une telle approche, d'ailleurs assez rare, ne pourra guère être efficace pour lutter contre cette forme d'échec scolaire qu'est l'illettrisme.

En fait, certains experts considèrent que l'existence de l'illettrisme est indissociable de **l'évolution historique** des pays occidentaux. Ces derniers connaissent actuellement une crise économique, sociale, à laquelle ils tentent d'apporter une réponse, en s'affranchissant, au nom du progrès, de certaines traditions, de certains héritages.
Or, la langue, comme les règles de la civilité, est un héritage, et n'échappe donc pas à ce phénomène. Au cours de ces trente dernières années, on a privilégié la spontanéité, la créativité (ex des autodictées, du texte libre…), parfois peut-être au détriment du respect des formes. Sans doute est-il, désormais, nécessaire d'instaurer **une pédagogie du respect des règles de la langue.**

Enfin, *le sens des savoirs* est lui-même en crise. Dans un récent article, un chercheur du CNRS met en avant le fait que **le rapport à la langue a changé** ([4]). Il se demande alors comment enseigner à des élèves pour lesquels l'apprentissage est devenu un assujettissement, non un moyen d'émancipation de l'Homme.

L'illettrisme, on le voit, a des causes multiples et mal cernées. Son ampleur est insuffisamment connue, les formes que prend le phénomène sont diverses, et en dresser une typologie est un acte complexe. On comprend mieux, dans ces conditions, pourquoi la lutte contre ce fléau, qui nécessite une réelle volonté politique, doit, pour pouvoir être efficace, s'inscrire sur le long terme.

La **première partie** de ce projet de communication abordera la question du **repérage** des personnes en situation d'illettrisme. Ce repérage est rendu difficile par le fait que le phénomène touche des publics hétérogènes, aux compétences diverses, de tous âges et de toutes conditions.

La **deuxième partie** s'attachera à présenter les **dispositifs** nationaux et régionaux de lutte contre l'illettrisme, que ce soit en matière de prévention ou de formation, ainsi que les modes de financement.

Enfin, dans une **troisième partie**, seront abordées les **préconisations** de la Commission Education – Sport – Culture, destinées à favoriser la mise en œuvre d'un ambitieux plan régional de lutte contre l'illettrisme.

[4] Serge BOIMARE : « Comment enseigner à des élèves qui pensent qu'apprendre, c'est devenir un pédé ou une gonzesse ? » Revue du CNRS 2003.

1ère partie : Diagnostiquer

Les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes en situation d'illettrisme sont multiples : difficultés de lecture, d'écriture, de maîtrise et de compréhension du français, auxquelles s'ajoutent souvent des difficultés de calcul. Il n'existe donc pas UN mais DES illettrismes selon les individus ([5]).
A cette première difficulté s'ajoute le fait que l'évaluation de l'illettrisme est variable et subjective: on peut détecter 50 % d'illettrés pour remplir une déclaration d'impôt mais seulement 5 % pour remplir un billet de loterie !
Le repérage, si possible précoce, des populations en situation d'illettrisme, est la première étape indispensable à une politique cohérente de lutte contre l'illettrisme. Il convient, en effet, de différencier, les publics concernés : l'illettrisme ne sera pas traité de la même manière en fonction de l'âge de la personne : enfant, adolescent, adulte et personne âgée.

1/ La difficile question du repérage des illettrés

Pour des raisons diverses, l'illettrisme reste un phénomène peu connu du grand public.
Outre les enquêtes internationales, riches en information mais non systématiques, seules trois occasions de repérage régulier existent en France aujourd'hui : les Journées d'Appel à la Défense (JAPD), les enquêtes de la protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et celle de l'Administration pénitentiaire, qu'il convient de systématiser.
En 2002, pour répondre à des études internationales dont les résultats avaient été contestés en raison de biais culturels, l'INSEE a élaboré une enquête s'appuyant sur une démarche réputée plus scientifique (enquête « IVQ », Information Vie Quotidienne).

1-1/ Les enquêtes internationales

L'OCDE a mené, de 1994 à 1998, une enquête internationale sur la littératie des adultes, appelée **IALS** (International Adult Literacy Survey). Les résultats de cette enquête ont constitué un véritable choc pour de nombreux pays européens qui avaient jusqu'alors sous-estimé le poids de l'illettrisme. L'enquête a, en effet, mis en évidence des taux bien supérieurs à ce à quoi les pays s'attendaient. Ainsi, la Grande Bretagne comptait 45% d'illettrés selon les résultats de l'enquête, l'Allemagne, 40%…La France, avec une taux de 40% s'est retirée de l'enquête, invoquant entre autre, des biais culturels ([6]). C'est néanmoins à partir de ces enquêtes, que les pays européens ont élaboré les premiers programmes d'action de lutte contre l'illettrisme.

[5] Audition de Monsieur FIEU, Inspecteur Académique dans les Pyrénées-Orientales.
[6] La Suède a obtenu les meilleurs résultats, ainsi que la Norvège et la Finlande. Patrick WERQUIN, Chercheur à l'OCDE explique le « modèle scandinave » par « une bonne articulation entre le système d'enseignement initial et celui destiné aux adultes. Très développée, la formation professionnelle permet de « rattraper » ceux qui ont rencontré des difficultés scolaires ».

En mai 2000, la France a participé à une enquête internationale pilotée par l'OCDE qui s'adressait, cette fois, aux enfants de 15 ans. L'objectif de l'enquête était de mettre en perspective le coût et le fonctionnement des systèmes éducatifs avec les résultats des élèves, au travers du **Programme PISA** (Programme for International Student Assessment). Cette enquête, qui s'intéresse davantage aux compétences mobilisant des connaissances qu'aux connaissances elles-mêmes, **place les élèves français dans la moyenne des pays de l'OCDE**. Mais elle présente, également, l'avantage de permettre une confrontation entre les objectifs et les pratiques que nous privilégions et ceux des autres systèmes scolaires des pays de l'OCDE (l'importance que nous accordons à telle ou telle compétence mérite –t'elle d'être revue ?)

L'enquête PIRLS (Progress In International Reading Literacy Study ([7])) a été réalisée en 2001, en vue d'évaluer la compétence en lecture des enfants achevant leur 4ème année de scolarité obligatoire. Elle fait apparaître que le niveau de lecture des petits français est plutôt homogène, la France se plaçant en 13ème position au niveau international.

L'enquête PISA, comme l'enquête IALS ont révélé la question de la comparabilité réelle des résultats entre élèves de pays différents. La question des **biais culturels** se pose ainsi que celle des structures mêmes des systèmes scolaires évalués (programmes scolaires, diversité des cursus et des orientations…). Néanmoins, les enquêtes internationales, par le fait qu'elles sont l'occasion d'interroger les élèves sur des supports inhabituels, présentent toujours l'intérêt de mettre en évidence des points de force et de faiblesse de chaque pays. Elles permettent, en outre, d'analyser les comportements des élèves face à la tâche (la tendance à la non réponse des français par exemple n'aurait peut-être pas été décelée dans une enquête nationale).

1-2/ Les enquêtes françaises

Depuis 1983, on s'appuyait, en France, sur des enquêtes déclaratives de l'INSEE qui répertoriaient 2,3 millions d'illettrés. Cependant, il était difficile de se fonder scientifiquement sur de telles analyses, les personnes interrogées ayant souvent une propension à sous estimer leurs difficultés de lecture ou à les taire totalement. Ainsi, une enquête de l'INSEE de 1993-1994 montrait que 5,4% de l'ensemble de la population adulte étaient en situation d'illettrisme

En novembre 2002, l'ANLCI a proposé à l'INSEE d'introduire, dans une enquête générale, **un module de mesure des bas niveaux de compétence à l'écrit au travers d'exercices et non plus de déclarations**. L'objectif de cette nouvelle enquête appelée **IVQ** (Information Vie Quotidienne) était non seulement de connaître l'aspect quantitatif de l'illettrisme, mais surtout **l'aspect qualitatif**. Il s'agissait d'identifier la **nature** même des difficultés rencontrées tant sur **le plan cognitif** – leurs compétences manifestées sur des tâches de lecture et d'écriture, par exemple – que dans leur **façon de vivre le rapport à l'écrit** au quotidien (lecture d'un panneau, écriture d'un chèque...).

[7] Organisée par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA), l'étude sera reconduite en 2006.

Environ 2000 personnes de 18 à 65 ans, réparties dans dix régions françaises, ont été interrogées dans le cadre de cette enquête. Ces personnes ont eu à répondre à des questionnaires d'évaluation en lecture, écriture, compréhension de texte ainsi qu'un questionnaire biographique.
Les résultats de l'enquête révèlent que 10 à 14% des personnes sont en difficulté de lecture au sein de la population française âgée de 18 à 65 ans. Si l'on se restreint à la population ayant appris à lire en français, le taux se réduit entre 7 et 10% ([8]).
Les hommes sont plus souvent en difficulté que les femmes face à l'écrit (11 à 16% pour les uns contre 7 à 12% pour les autres). De même, les personnes âgées connaissent davantage de difficultés (13 à 20% des plus de 50 ans) que les personnes plus jeunes (3 à 8%).

Le dénombrement des personnes en difficulté reste toutefois complexe. Ainsi, il est difficile de mesurer le degré du handicap par le seul fait que, souvent, les personnes en difficulté sont très rarement caractérisées par une absence totale de compétences.
Néanmoins, au-delà de ce comptage, **l'enjeu principal de cette étude réside dans le repérage des paramètres qui concourent à favoriser les situations d'illettrisme.** Si l'environnement social joue un rôle fondamental, l'enquête révèle également que les difficultés en compréhension écrite ont des conséquences différentes selon la manière dont ce handicap est vécu au quotidien et selon les stratégies déployées pour contourner ces difficultés.

L'enquête IVQ va désormais être déclinée au niveau de chaque région, elle constitue une opportunité inattendue d'acquérir des données régionales fiables. Cette enquête régionale coûte cependant cher (environ 90 000 €) et nécessiterait, dans notre région, un cofinancement, aux côtés de l'Etat, par exemple par une mobilisation significative d'une partie du Contrat de Plan Etat-Région .

1-3/ Les statistiques fournies lors des JAPD (Journées d'Appel de Préparation à la Défense)

Depuis avril 2000 ([9]), tous les jeunes français et françaises, sont convoqués lorsqu'ils ont environ 17 ans, à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Ils y sont, notamment, évalués sur leurs compétences en compréhension de l'écrit. L'évaluation se déroule en deux temps : une épreuve d'orientation est proposée le matin, et, pour les jeunes ayant obtenu de faibles résultats le matin, une épreuve spécifique leur est réservée l'après-midi, suivie d'un entretien individuel si nécessaire ([10]).
Cette source de données est intéressante car elle est la seule à être systématique et à apporter des résultats exploitables pour élaborer une « géographie » de la population illettrée. Une limite cependant, réside dans le fait que ces enquêtes ne concernent (par définition) que les jeunes adultes français, et laissent de côté les jeunes étrangers et les adultes plus âgés pour lesquels les statistiques manquent.

[8] Inversement, entre 50 et 75% des personnes ayant étudié dans une langue étrangère éprouvent des difficultés de lecture en français.
[9] Dans le cadre de la professionnalisation des armées, décidée par le Président de la République, et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.
[10] Audition de Monsieur RAYSSAC, Chargé de communication de l'Armée, basé à Nîmes.

Au cours de l'année 2003, en Languedoc-Roussillon, **14 234 jeunes en difficulté ont été repérés, soit 8%** (voir annexe). Avec ce pourcentage, le Languedoc Roussillon se situe dans la moyenne nationale (7%). Ce taux de 8% signifie que ces jeunes adultes français, quel que soit leur niveau de scolarité et de diplôme, sont incapables d'affronter la lecture d'un texte simple et court. Ils ne pourront pas lire un article de journal, comprendre les détails d'une convocation ou d'un document administratif, suivre un mode d'emploi ou bien encore se servir d'un plan ou d'un tableau.

Les jeunes présentant le plus de difficultés et ayant bénéficié de l'entretien individuel sont, ensuite, orientés vers les missions locales d'insertion, ou de nouveau vers les structures spécifiques ouvertes au sein de l'Education Nationale. Il n'y a malheureusement pas de suivi personnel de ces jeunes, qui ne relèvent plus de l'Armée, ni de l'Education Nationale, dont ils gardent en général un bien mauvais souvenir. **Il manque à ce stade du dépistage, une structure relais qui permettrait de faire le lien entre ces institutions et les MLI/PAIO et les services concernés du Rectorat (inspections académiques, Mission générale d'insertion…).**

1-4/ Les évaluations dans l'Education Nationale

Les évaluations effectuées au sein de l'Education Nationale au niveau des classes de CE2 (que nous n'exploiterons pas) et de 6ème, aident les enseignants à porter un diagnostic sur leurs élèves en identifiant les points forts et les faiblesses. Cette opération permet également d'établir des évaluations nationales, et doit permettre d'élaborer de nouvelles pratiques en matière de pédagogie.
C'est à la rentrée de 1989, qu'ont commencé les premières évaluations à l'entrée de la 6ème. On constate que les chiffres sont relativement stables depuis quelques années : on estime entre 10 et 15% le nombre d'enfants entrant en 6ème en sérieuses difficultés de lecture. Cela signifie malheureusement qu' « ils seront en échec scolaire majeur puisque sur 100 élèves en difficulté en 6ème, 94 le seront encore en 3ème » ([11]).
En Languedoc Roussillon, les résultats de l'évaluation en 6ème ([12]) donnent les chiffres suivants : résultat de l'ordre de 46,3 % (moyenne nationale : 50%) pour l'évaluation en mathématiques, et de 53,6% (moyenne nationale 57%) en français ([13]). **Les résultats de l'Académie sont donc inférieurs à ceux de la France métropolitaine, en français, comme en mathématiques**. Seul le département de la Lozère obtient un résultat supérieur au score moyen de la France métropolitaine.

2/ Tentative de typologie des populations en situation d'illettrisme

Malgré les inévitables lacunes des différentes enquêtes qui ne recouvrent pas la totalité de la population, on peut constater que, d'une manière générale, les hommes éprouvent plus de difficulté que les femmes (14% contre 10%, enquête IVQ) lors des tests. Ce constat de résultats sexués confirme les résultats des repérages effectués lors des JAPD (Journées d'Appel de préparation à la Défense) qui révèlent que plus

[11] Alain BENTOLILA, Professeur de linguistique, Paris V – Sorbonne, dans Economie et Humanisme 2002.
[12] Annexe
[13] « L'Académie de Montpellier en chiffres- édition 2003. Voir annexe

de 8% des garçons et moins de 5% des filles éprouvent des difficultés de lecture et de compréhension (7% pour l'ensemble).
Les populations en situation d'illettrisme sont caractérisées par leur hétérogénéité. Cependant, beaucoup ont en commun d'avoir connu un parcours scolaire plutôt chaotique. Alain BENTOLILA ([14]), expert en ce domaine, a décrit le processus d'appréhension d'un texte par une personne en situation d'illettrisme. Il s'avère ainsi que les jeunes adultes en difficulté de lecture ont du mal à identifier les mots. Ils reconnaissent en moyenne un mot sur vingt, et compensent cet énorme déficit en inventant des histoires qui n'ont que peu de choses à voir avec le texte qui leur est soumis.

Par souci de simplicité, on peut distinguer trois types de populations concernées par l'illettrisme.

2-1/ Les jeunes sortis du système scolaire sans qualification ([15])

Cette population a connu ce qu'Alain BENTOLILA appelle « le long couloir de l'illettrisme ». Ces élèves ont en effet « emprunté ce couloir qui, de la maternelle jusqu'à la troisième, traverse l'Ecole de la République », et le long duquel ils ont toujours été en retard sur les compétences affichées.
C'est ainsi qu'environ 60 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans qualification ([16]) et 150 000 sans aucun diplôme ([17]). Ce chiffre a, certes diminué de moitié depuis 20 ans, mais il stagne depuis une dizaine d'années.
Or, une enquête menée par l'Observatoire National de la Lecture ([18]) a montré que 33% des jeunes ayant quitté l'école en 3ème sans diplôme, sont en situation d'illettrisme.
Pour ces jeunes, les difficultés face à l'emploi se sont accrues : en 2000, près de 45% des jeunes de moins de 25 ans sans diplôme étaient au chômage, contre seulement 20% des titulaires de CAP ou d'un BEP, et 10% de l'enseignement supérieur ([19]).

Dans l'Académie de Montpellier, on estime leur nombre à 4500 chaque année.
C'est ainsi qu'en terme de « stock », ce sont 30 000 à 40 000 jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire sans diplôme dans notre région, dont 20 000 pour le seul Département de l'Hérault, ce qui représente une population de 6000 à 7000 jeunes sur une agglomération comme Montpellier. Ce phénomène pèse lourd en terme de conditions de vie, de marginalité, de délinquance et de poids économique, car cette population est consommatrice, quelles qu'en soient les modalités ([20]).

[14] « De l'illettrisme en général, et de l'école en particulier »
[15] INSEE synthèse n°4 avril 2003, les jeunes sans qualification retenus dans l'étude sont les jeunes n'ayant pas déclaré avoir le baccalauréat ou un diplôme équivalent, les jeunes de niveaux VI, V et V bis (CAP, BEP) sont donc compris dans l'étude.
[16] Sont considérés comme « sortant sans qualification » les jeunes qui s'arrêtent sans accéder à une classe de seconde ou à une année terminale de CAP-BEP, par extension sont aussi compris les jeunes qui quittent le lycée général et technologique sans le baccalauréat, ainsi que ceux qui atteignent la 2ème année de CAP-BEP sans obtenir de diplôme, Luc FERRY : « Lettre à tous ceux qui aiment l'Ecole ».
[17] Bref Cereq n° 202, novembre 2003
[18] Enquête portant sur les performances en lecture de plus de 350 000 jeunes gens de nationalité française, âgés de 18 à 23 ans, faite en 1995.
[19] « L'état de l'école » n°12, octobre 2002, Ministère de l'Education Nationale.
[20] Audition de Monsieur Jean-Luc COUSQUER, Chargé de Mission à l'Inspection Académique de l'Hérault.

Si l'Education Nationale se sent pour une part responsable, la situation tient aussi aux caractéristiques de la population régionale, marquée par un fort taux de migration étrangère (le Languedoc-Roussillon est la 4ème région d'accueil).
L'analyse de cette catégorie particulière de personnes en situation d'illettrisme, amène à constater que ce handicap accompagne souvent un processus de marginalisation sociale, caractérisée par d'autres facteurs : travail précaire ou absence de travail, santé fragile, situation familiale instable, difficultés de logement. **Agir de manière préventive et lutter contre l'illettrisme conduit donc à lutter contre l'exclusion.**

2-2/ Les personnes immigrées non-francophones

L'enquête IVQ précitée montre que, outre le facteur « sortie sans diplôme », la langue d'apprentissage constitue le deuxième marqueur de l'illettrisme. Ainsi, 11% des adultes nés en France mais dont la langue maternelle n'est pas le français déclarent mal lire (7% pour les personnes nées en France qui parlent français). Ce taux atteint 65% pour ceux qui, nés à l'étranger, ont appris à lire dans une autre langue que le français.
Ces personnes se retrouvent dans la nécessité de suivre un enseignement classique en français, mais ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour cela.
En Languedoc-Roussillon, cette population étrangère est importante. Elle provient principalement du Maroc rural, zone souvent non scolarisée, ou d'autres régions françaises (du Nord de la France ou de l'Europe) où les jeunes ont pu connaître un parcours scolaire plus ou moins chaotique.
Cette population étrangère a connu peu, ou pas de système scolaire. Le système français est, en effet, inadapté et insuffisant pour enseigner à ces enfants (primo-arrivants). Il faudrait assurer, en trois ou quatre ans, un cursus scolaire équivalent à 10 ou 12 ans.

2-3/ Les personnes en situation de handicap

Le handicap, qui recouvre de multiples cas de figure – handicap physique, mental, congénital,…- constitue un obstacle à l'apprentissage des connaissances de base, et engendrer des situations d'illettrisme. Les réponses à y apporter ne sont pas du même ordre que pour les autres catégories de personnes en situation d'illettrisme. Toutefois, des solutions de compensation sont, actuellement, mises en œuvre, que ce soit en matière d'accompagnement scolaire ou d'intégration professionnelle, mais doivent être renforcées. En effet, l'intégration de ces personnes présente encore, aujourd'hui, un bilan contrasté ([21]).

2-4/ L'oubli progressif du savoir – les personnes âgées

Outre l'échec scolaire, l'illettrisme touche des personnes qui, ayant atteint une certaine maîtrise de ces savoirs les ont « perdus ». On retrouve souvent, dans cette catégorie, des personnes âgées, scolarisées très tôt en milieu rural, qui n'avaient pas nécessairement l'habitude d'écrire. L'enquête IVQ révèle à ce titre que 40% des personnes de 55 ans n'ont pas dépassé le stade de l'enseignement primaire.

[21] Cf avis du CESR « Bilan et conditions actuelles d'application de la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées », du 8 juin 2001.

2ème partie :
Lutte contre l'illettrisme : des potentialités … qui restent à confirmer.

1/ Une priorité nationale et une démarche interministérielle

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 a érigé la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale.

En raison de l'hétérogénéité des publics, la lutte contre l'illettrisme doit être entreprise de manière coordonnée entre les différents ministères. Cette action, nécessairement nouvelle, doit être transversale, et s'inscrire aussi bien dans les politiques éducatives, que sociales, culturelles, d'accès à l'emploi, d'aménagement du territoire, etc…

Le livre IX du Code du Travail a lui ainsi été modifié dans le même sens : « la lutte contre l'illettrisme fait partie de **l'éducation permanente**. L'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les établissements d'enseignement, publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part. Les actions de lutte contre l'illettrisme sont des actions de formation. Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle ».

L'ANLCI, groupement d'intérêt public, a élaboré un outil pour permettre la mise en place de cette priorité sur le terrain. La vocation de l'ANLCI est interministérielle à l'image de l'action qui doit être entreprise : tous les ministères sont représentés au sein de son conseil d'Administration, ainsi que les représentants des organismes publics (ANPE, AFPA…), les collectivités territoriales, les OPCA, la société civile (syndicats, chambres consulaires, associations, organisations familiales…). Le rôle de l'ANLCI est de fédérer et d'optimiser les moyens. Elle vient en appui des politiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, par l'échange d'informations et de pratiques, la mise en relation des différents acteurs, la capitalisation, l'évaluation, la coordination des projets…

Pour mettre en œuvre efficacement cette politique, l'ANLCI a mis en place, parallèlement au Plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion d'avril 2003, **le Cadre national de référence** de l'ANLCI qui préconise l'élaboration de plans d'actions régionaux pour la période 2004 – 2006.

L'ANLCI joue donc parfaitement son rôle de coordonnateur et d'impulsion pour un projet de société collectif et porteur de sens. Il est, néanmoins, légitime de se demander si, au-delà des intentions affichées, l'action politique va se poursuivre et s'amplifier sur la durée, et si des moyens adéquats vont être dégagés. Nous savons, en effet, que la lutte contre l'illettrisme, pour être efficace, doit s'inscrire sur le long terme.

2 / L'Ecole, acteur majeur de la lutte contre l'illettrisme

2-1/ Un programme ambitieux

Réduire la fracture scolaire constitue une des grandes orientations définie par le Président de la République. C'est dans ce cadre que s'inscrit la lutte contre l'illettrisme qui doit mobiliser, non seulement, l'Education Nationale, mais l'ensemble des services publics.

Le taux d'élèves en situation d'illettrisme a tendance à stagner depuis quelques années, on estime aujourd'hui qu'environ 15 à 20% des enfants présentent, à l'entrée en 6ème des difficultés en lecture et écriture. Pourtant, l'Education Nationale a développé, depuis quelques années déjà, de nombreux dispositifs de repérage et de prise en charge qui apportent des résultats. Outre les ZEP, (Zones d'Education Prioritaire), les RASED (Réseau d'Aide d'Enfants en Difficulté), sont spécialisés pour les enfants en difficulté, les classes d'adaptation ouvertes, les classes de perfectionnement…

Le Plan du Ministère de l'Education Nationale, centré sur la prévention de l'illettrisme et non plus uniquement sur l'aspect curatif, dresse comme « priorité absolue » l'apprentissage de la lecture dès le primaire. Il est construit autour de 5 axes principaux :

1) La lutte contre l'illettrisme doit intervenir en continue, tout au long du parcours scolaire afin d' éviter les phénomènes de « désapprentissage ».

2) Mise en œuvre de nouveaux modes de prise en charge avec dédoublement, prévu depuis quelques années, des classes de Cours Préparatoire (CP) par groupes de 10 élèves.

3) Développement des accompagnements périscolaires, au travers, en particulier des dispositifs « Contrat Educatif Local » (CEL), et du « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS), deux dispositifs dont l'objectif vise à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et aux savoirs. Ces dispositifs bénéficient de l'accompagnement des mouvements d'éducation populaire.
   Par ailleurs, des plans d'accompagnement des parents ont lieu grâce à l'ANLCI. Cette expérience a déjà montré des résultats satisfaisants en Grande Bretagne.

4) L'introduction des nouvelles technologies de l'information dans l'apprentissage des connaissances de base, en particulier par l'auto-formation.

5) La dernière idée incite à porter une attention particulière aux élèves dans des situations spécifiques, tels les enfants arrivant en France, ou encore les enfants porteurs de handicaps.

Hors de l'école, mais en direction des jeunes publics, de nombreuses initiatives visent à redonner aux enfants et à leurs parents le goût de la lecture. Qu'il s'agisse

d'ateliers d'écriture, de jeux autour des mots, de lecture à voix haute…l'objectif consiste à aborder la lecture sous un angle ludique et convivial.

2-2/ Des mises en application intéressantes, mais fragiles

• **Le dédoublement des classes de CP** constitue l'acte fort de l'Education Nationale face à l'illettrisme. Le Cours Préparatoire se trouve en effet au cœur du problème, car la qualité de la langue, orale en particulier, avant le CP est essentielle.
500 classes de CP sont dédoublées à temps plein cette année, et 1300 classes de CP à temps partiel, 2000 classes de CP sont renforcées par des assistants d'éducation. Ceci signifie que 70 000 enfants apprennent à lire par groupe de 10. Cependant, si les modes d'individualisation dans les CP sont de bonnes mesures, les résultats sont encore ténus ([22]). Le Haut Conseil de l'évaluation de l'école estime que la réduction des effectifs ne sera efficace que si elle est massive et si elle concerne des élèves très jeunes, en grande difficulté.

• En ce qui concerne **les dispositifs périscolaires**, l'action coordonnée avec le monde associatif est très importante. On citera, notamment, les actions de soutien à la parentalité (qu'il conviendrait de renforcer par des modules d'aide à la lecture).
Actuellement, 3484 enfants bénéficient d'un accompagnement à la scolarité dans l'Académie de Montpellier, et 36 contrats éducatifs locaux sont en cours. Ces dispositifs mériteraient sans doute d'être améliorés et pourraient voir leur capacité d'accueil augmenter. Cependant, ils constituent un appui reconnu et fonctionnel pour de nombreux jeunes responsables et d'animateurs associatifs. Ce réseau se réunit régulièrement à l'occasion de journées de formation qui sont autant d'occasions de mutualisation des expériences.
Le Conseil Général de l'Hérault finance le fonctionnement des dispositifs CLAS et CEL, en participant à la conception politique de ces actions.

Une étroite collaboration entre l'Education Nationale ([23]) et le monde associatif existe donc dans le cadre des dispositifs périscolaires.
L'association ALCI 34, centre de ressources départemental de l'Hérault est devenue, de fait, l'outil commun des différents services de l'Etat, des collectivités locales pour animer les dispositifs CEL et CLAS sur le département de l'Hérault. La gestion commune appartient, quant à elle, à un comité de pilotage présidé par le Préfet, qui rassemble les services de l'Etat (DRASS – DDASS – Direction de Jeunesse et Sports – la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) – la CAF, etc…Sur l'apprentissage des savoirs de base non maîtrisés, la volonté est, ici, de réunir ces différents partenaires pour déterminer un discours commun et les aider à intervenir ensemble sur un territoire ciblé (dans un quartier par exemple).
Enfin, chacun de ces services institutionnels propose une part de financement qui peut, ainsi, être sollicitée.

Les publics prioritaires de l'association ALCI 34 sont les jeunes (16-26 ans) sortis du système éducatif sans qualification. Dans l'Hérault, on estime que 10.000 jeunes (pour 700 places) ne maîtrisent pas suffisamment le français, et souhaitent accéder à un emploi. Dans ce département, 1.000 jeunes sortent ainsi, chaque année, du

[22] Intervention de Monsieur Jacques THELOT, au terme du colloque organisé par l'ANLCI à Lyon, sur le thème de l'évaluation des compétences de base, en novembre 2003.
[23] En cette matière, les IUFM ont un rôle central en matière de prévention de l'illettrisme, qu'il convient d'intensifier.

système éducatif sans maîtrise suffisante des savoirs de base, sans qualification et sans diplôme.
Il n'est pas aisé de les repérer, de les « accrocher » et de trouver des solutions en terme de scolarisation, de projet professionnel, ou d'insertion. Le travail s'effectue en liaison avec les Missions Locales d'Insertion (MLI) pour lesquelles il est mis en place des formations au repérage de ces publics.

Les Ecoles de la Deuxième Chance, dont l'idée est apparue en 1995 au sein de la Commission Européenne, prennent également en compte cette population exclue de l'école et rejetée du monde du travail. L'objectif de ces écoles est de permettre d'acquérir une formation et de trouver un emploi, afin de s'insérer dans le tissu social. Leur financement est assuré par l'Union Européenne, les collectivités locales et les entreprises.

Les Départements de l'Hérault et de l'Aude sont sans doute les deux départements de la région qui disposent d'un capital opérationnel non négligeable. Mais des marges de progrès importantes existent.

2-3/ Une expérience pilote innovante dans l'Hérault

Comme il a été dit précédemment, **les jeunes migrants d'origine étrangère représentent une fraction importante des publics en situation d'illettrisme**. C'est la raison pour laquelle il a semblé intéressant de présenter le dispositif pilote mis en place dans le Département de l'Hérault, qui vise à améliorer l'accueil des enfants non francophones nouvellement arrivés en France (ENA).
En effet, en plus des enfants de 3 à 11 ans, les établissements scolaires de Montpellier sont confrontés, depuis plus de deux ans, à une arrivée massive d'enfants âgés de 12 à 18 ans, originaires de différents pays et plus particulièrement du Maroc.

Lors de la rentrée scolaire de 2000/2001, l'Inspection Académique de Montpellier enregistrait, en matière d'accueil et de scolarisation des élèves non francophones nouvellement arrivés en France, les constats suivants :
- Un nombre important d'arrivées (plus de 90 jeunes de 12 à 16 ans arrivés entre août et novembre 2000),
- Seuls trois collèges de Montpellier scolarisaient ces élèves en raison de la carte scolaire,
- La nécessité de mettre en place un véritable accueil incluant une préparation à la scolarisation.

En mai 2001, l'Espace Léopold Senghor ouvre ses portes. Cette plate-forme ([24]) constitue un lieu d'accueil des familles et de leurs enfants au profit desquels sont mis en œuvre des modules de préparation à la scolarisation. L'espace, juridiquement rattaché au Collège Gérard Philipe, est placé sous la responsabilité administrative du principal de ce collège.
La préparation à la scolarisation de l'espace Senghor se matérialise par un travail d'enseignement du « français langue étrangère », et par des activités d'animation et

[24] Financée par le Conseil Général, le FASILD, le Contrat de ville et l'Education Nationale qui fournit les enseignants.

de découverte de l'environnement ([25]). Cette préparation prend la forme de modules de 6 semaines par groupes de 12 à 15 élèves, âgés de 12 à 16 ans, (les plus jeunes étant scolarisés directement en primaire). Les élèves de 16 à 18 ans ne peuvent pas participer aux modules, alors qu'ils ne sont pas admis au sein des formations pour adultes ([26]).

En 2003, la plate-forme a reçu 264 élèves, dont 61% de garçons et 39% de filles. 51% d'entre eux sont venus au titre du regroupement familial, 27% comme « enfant seul inscrit sur le passeport du père ».

Fruits de nombreuses collaborations (La société de transport de Montpellier « TAM », l'ODSH (Office Départementale des Sports de l'Hérault)…, les modules permettent une scolarisation bien préparée, et donc un apprentissage facilité dans des classes adaptées ([27]). **Néanmoins, le succès de la plate-forme repose davantage sur la bonne volonté des partenaires que sur celle des institutions.**

L'exemple de la plate-forme de Montpellier est unique en France dans la mesure où elle s'adresse aux ENA (Elèves Nouvellement Arrivés) - il existe, en effet, ailleurs des plates-formes pour les adultes. **Le projet de l'Espace Senghor a été inscrit comme projet innovant de l'Education Nationale**.

3/ L'entreprise : un monde qui ignore trop souvent l'illettrisme

Le contexte de forte concurrence que connaissent aujourd'hui toutes les entreprises, exige une meilleure réactivité et plus de souplesse organisationnelle. Or, **malgré une hausse générale du niveau de qualification, on constate, dans les entreprises, qu'une faible partie des salariés ne maîtrisent pas les savoirs de base.**

La situation diffère d'ailleurs sensiblement, selon qu'il s'agit de grandes entreprises, déjà sensibilisées à ce problème, ou d'entreprises de petite taille.
Les salariés, qui occupent des emplois peu ou pas qualifiés, sont de plus en plus confrontés à des situations qui exigent davantage de compétences techniques, liées, entre autres, à l'automatisation ou à l'informatisation des process de production ([28]).
Parallèlement, on observe une tertiarisation croissante de ces métiers, qui nécessitent certaines aptitudes relationnelles écrites et orales. Or, le phénomène de l'illettrisme est encore trop mal cerné au sein de l'entreprise, soit parce que les personnes concernées veulent l'occulter, soit parce que l'entreprise considère que la

[25] L'évaluation des ENA (Elèves Nouvellement Arrivés) dans leur langue d'origine et affectation dans un groupe, Travail sur les repères : territoire, quartier, ville, Santé et bien-être (hygiène), Activités sportives, un séjour dans un centre de loisirs de 4 jours, Sensibilisation à l'institution scolaire, visite du collège…
[26] Seul moyen de les régulariser : être inscrit dans un CFA, et ce, grâce à un accord passé entre le Conseil Général et la Préfecture il y a deux ans et demi. C'est une petite « fenêtre » qui fonctionne mais ne concerne que peu de jeunes.
Autre possibilité : l'Association « Défi » qui met en place des formation d'acquisition de compétences de base (20 heures par semaine de décembre à juin) pour les jeunes de 16 à 18 ans (modules de mathématiques, français, et vie sociale et professionnelle). Ces jeunes peuvent être suivis sur 1 à 3 ans, et ce module a un objectif d'insertion professionnelle, (relation avec les BTP par ex.). Ceci s'appelle « l'école de la deuxième chance ». en relation aussi avec les MLI et MGI (Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale).
[27] Suite aux six semaines passées à la plate-forme, les jeunes sont intégrés en CRI (classes d'initiation uniquement en collège) ou CLIN (collège et 1er degré, cette classe est d'un niveau inférieur : initiation).
13 collèges sur les 14 de Montpellier, reçoivent les ENA (environ 2 classes par collège).
[28] Avis du CESR Centre « L'illettrisme en entreprise »

maîtrise des savoirs de base n'est pas de son fait. Compte tenu du fait qu'il est, désormais, démontré que l'illettrisme est la source de nombreux coûts induits (mauvaise utilisation d'un produit, défaut de fabrication,…), les entreprises ne peuvent plus ignorer ce problème.
C'est souvent à l'occasion d'un recrutement, d'un changement de poste, d'un plan de licenciement, ou de l'introduction de nouvelles technologies que se pose la question de l'illettrisme. Pour l'instant, il n'existe pas de réelle politique concertée sur ce sujet. Certains secteurs (secteurs de la propreté, du service à la personne et de l'Agriculture) ont néanmoins engagé des actions ponctuelles sur ce point. Ainsi, en Languedoc-Roussillon, l'entreprise Perrier a ainsi engagé une action de formation de maîtrise des connaissances de base ; les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) tendent, également, à se mobiliser sur ce point (FONGECIF, AGEFOS-PME, OPCAREG, FAFSEA, FAFpropreté...)
La maîtrise des savoirs de base reste un chantier important. Il convient d'insister, ici, sur le fait que la prévention de l'illettrisme en entreprise est de la responsabilité de tous les acteurs : employeurs, organisations syndicales, OPCA…

Les enjeux sont de taille car il s'agit, non seulement, de faire jouer à la formation professionnelle son vrai rôle d'ascenseur social ([29]), mais encore de résorber les difficultés de recrutement pour des catégories de personnel qui sont, elles-mêmes, majoritairement concernées par l'illettrisme.

4/ Des financements nombreux mais peu optimisés

Il existe des moyens financiers importants dédiés à la lutte contre l'illettrisme, mais ces moyens financiers semblent peu mis en valeur.

4-1/ Les fonds structurels

La lutte contre l'illettrisme ne fait pas l'objet d'une politique cohérente de la part de l'Union Européenne, car, en vertu du principe de subsidiarité, cette compétence (ie : les politiques éducatives) relève des Etat membres.

Il existe, cependant, des initiatives communautaires qui visent, entre autres choses, à soutenir des projets « pilotes » de lutte contre l'illettrisme.
C'est, dans les faits, le FSE, Objectif 3 qui finance, au travers de son axe 2 (mesure 2 « Egalité des chances » et de l'action « accompagnement des politiques de l'Etat »), des actions qui peuvent prendre en compte la lutte contre l'illettrisme. Il existe ainsi des fonds pour financer les publics demandeurs d'emploi, les salariés, les détenus, les migrants et la formation des formateurs.

Cependant, ces crédits ne sont pas à la hauteur des besoins détectés. Néanmoins, on rappellera que le FSE Objectif 3 a fait l'objet de compléments de financement à mi-parcours, et que le Languedoc-Roussillon – au même titre que d'autres régions – a bénéficié d'un abondement au titre de la réserve de performance pour 2004. Ces ressources financières devraient pouvoir être utilisées dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

[29] On sait que la formation professionnelle profite, principalement, au personnel déjà qualifié.

4-2/ Le Contrat de Plan Etat – Région

Le Contrat de Plan constitue l'outil financier adéquat pour financer un projet qui doit concerner l'Etat et la Région, et ce d'autant que la lutte contre l'illettrisme s'inscrit comme étant une priorité du Gouvernement. Cependant, dans notre région, la lutte contre l'illettrisme apparaît de façon « indirecte » au travers de différents programmes, sans faire l'objet d'une véritable politique concertée, comme dans d'autres régions ([30]).
La mesure VIII intitulée « accroître l'efficacité de la formation et des politiques d'emploi », dans son action 2 (lutter contre les exclusions des demandeurs d'emploi) concerne, sous certains aspects, la lutte contre l'illettrisme, au travers, en particulier, du financement de projets de soutien aux **APP** (Ateliers Pédagogiques Personnalisés) pour l'Etat, et de la promotion des **actions individualisées** en matière de préqualification (définition et validation d'un projet professionnel) pour la Région. L'Etat a contractualisé 2.6 M€ sur ce point, la Région 1,5 M€. Le bilan du CPER période 2000-2003 fait apparaître un taux d'engagement différencié : 41% pour l'Etat (en dessous du seuil théorique de 57%), et plus de 100% pour la Région.

Jusqu'à présent, on doit, cependant, déplorer l'absence de coordination dans l'engagement des fonds du Contrat de Plan, l'Etat et la Région travaillant chacun de manière isolée sur des actions distinctes.

D'autres collectivités locales interviennent financièrement, en particulier les Conseils Généraux, et certaines communes, au travers de la politique de la ville.

4-3/ L'IRILL (Insertion, Réinsertion et Lutte contre l'Illettrisme)

Les fonds IRILL concernent principalement l'information, la mobilisation des MLI / PAIO, et comportent un volet « détenus » (formation professionnelle des détenus en vue de leur réinsertion professionnelle).
Les fonds de l'IRILL (voir annexe), gérés par la Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), ont été fondus avec ceux du Contrat de Plan Etat - Région (CPER), dans un souci d'efficacité. Ils se montent à 353 K€ pour l'IRILL et 287 K€ pour le CPER (voir annexe jointe). Le montant de l'IRILL a doublé entre 2002 (176 K€) et 2003, mais reste inchangé en 2004 ([31]).
Les fonds IRILL et CPER sont parfois, mais sans doute insuffisamment, associés aux FSE (seuls 5 à 10 porteurs de projet sont cofinancés FSE sur un total de 70 à 80 projets financés par l'IRILL et le CPER), malgré la mise en place récente d'une procédure simplifiée de candidature ([32]). **De toute évidence, la complexité des procédures de demande de subventions rend nécessaire la mise en place d' un dossier unique de demande de subventions auprès des différents financeurs.**
L'enveloppe de l'IRILL en Languedoc-Roussillon est répartie à raison de 50% dans l'Hérault, 25% dans le Gard, 10% dans l'Aude, 10% dans les Pyrénées-Orientales et 5% en Lozère ([33]). Le manque de repérage dans les départements des Pyrénées-

[30] Régions PACA, Poitou-Charentes ou Haute Normandie par exemple.
[31] Audition de Messieurs LAGETTE et FRANCES de la DRTEFP.
[32] Notons qu'une procédure simplifiée existe désormais pour candidater au FSE sur son volet « insertion »,
[33] Audition de Madame JACQUIN, SGAR.

Orientales et en Lozère, (les comités départementaux de lutte contre l'illettrisme n'y sont pas encore installés) explique en partie, cette inégale répartition.

4-4/ Le financement privé

Certaines entreprises interviennent dans le domaine du mécénat de solidarité, et plus particulièrement dans la lutte contre l'illettrisme. La fondation de la Caisse d'Epargne, reconnue d'utilité publique, conçoit des partenariats avec des acteurs privés de la lutte contre l'illettrisme, en particulier des associations. Elle développe également une politique de soutien aux projets innovants tant en faveur des personnes isolées que de la lutte contre l'illettrisme. D'autres entreprises interviennent dans ce champ, comme la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture, qui a reçu l'Oscar de l'année 2000 du mécénat de solidarité pour son action exemplaire, oscar décerné par l'association ADMICAL. Le mécénat constitue un gisement de financement vers lequel les associations devraient davantage se tourner.

Les moyens financiers existent donc, mais la volonté de se coordonner est insuffisante.

5/ Une action décentralisée

L'action locale est également marquée par une certaine fragmentation. Il ressort, de manière implicite, dans la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales (décentralisation, acte II) que l'Etat continuera à gérer la formation des publics spécifiques, dont les adultes en situation d'illettrisme, mais, la réalité sur le terrain est beaucoup plus complexe :

Les Régions, au travers de leur compétence en matière de construction des lycées et d'investissement en mobilier, mais aussi au travers de leur rôle pivot en matière de formation professionnelle, ont une compétence certaine. Certaines d'entre elles, telles les Régions Centre, PACA, Haute-Normandie, s'y sont investies, d'autres restent en retrait.

Les Communes sont compétentes en matière d'écoles maternelles et primaires, et les Départements en matière de collèges. En revanche, parce qu'ils sont en charge de l'insertion , **les Départements** doivent prendre en compte les difficultés liées au « lire et écrire ». En outre, la prévention relève également de la compétence du Département (Protection Maternelle Infantile : PMI). La mise en place d'une politique cohérente de lutte contre l'illettrisme nécessitera donc un accord entre le Président du Conseil Général et le Maire de la Commune.

5-1/ La mise en place du plan d'action régional, un levier pour l'action publique

C'est donc dans le cadre des plans d'action régionaux, au travers d'objectifs contractualisés, que l'Etat déconcentré et les collectivités territoriales sont appelés à mener une action concertée.

L'objet du plan régional de lutte contre l'illettrisme est :

- De rendre visible la contribution de chaque acteur à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme
- De mettre en cohérence et d'organiser des moyens autour d'objectifs stratégiques et opérationnels d'une politique publique qui prend en compte les besoins des populations cibles,
- De traduire, fidèlement, les engagements pris par chaque service de l'Etat et des collectivités, dans le cadre de leur propre plan d'action pour faire reculer l'illettrisme.

Il s'appuie sur une architecture en 4 points :

1) Un état de lieux des besoins et des dispositifs,
2) Un pilotage régional, avec mise en place d'une procédure de suivi et d'évaluation,
3) La définition des objectifs des actions de formation en fonction des publics,
4) Les actions d'optimisation de l'environnement régional (information des acteurs, mesure, veille…)

Le paysage régional de la lutte contre l'illettrisme en Languedoc Roussillon nécessite une forte mobilisation; elle est actuellement en train de se structurer autour de plusieurs éléments :

1) Un pôle de compétence régional sous l'autorité du Préfet, ce pôle a tout d'abord un rôle de pilote des actions régionales,

2) L'ANLCI, qui a mis en place des chargés de mission régionaux sous l'autorité du Préfet. En Languedoc-Roussillon, un chargé de mission « illettrisme » a été nommé en 2003. Responsable de l'animation du plan d'action régionale, il doit assurer la coordination des chefs de file régionaux et des correspondants départementaux de la lutte contre l'illettrisme. Il existe des correspondants départementaux (Hérault, Gard, Aude), dont le rôle est de diagnostiquer les besoins et de mobiliser les acteurs.

3) Un centre de ressources illettrisme (CRIC) et deux centres de ressources départementaux : Altercité dans l'Aude et ALCI 34 dans l'Hérault, financés principalement par la DRTEFP (Direction Régionale du Travail).

Le plan d'action régional mobilise les acteurs à deux niveaux : c'est au niveau régional que sont définis les axes de travail, au travers de la concertation des interlocuteurs concernés, « chefs de file », et au niveau départemental que doivent s'effectuer le diagnostic «repérage des publics » et la mise en œuvre. La validation du plan d'action régional relève du Pôle de compétences régional de lutte contre

l'illettrisme qui réunit, sous l'autorité du Préfet de Région ([34]), les chefs de file impliqués dans la lutte contre l'illettrisme ([35]).

5-2/ Le Centre Régional Illettrisme (CRIR)

Un Centre Régional de Ressources, nommé R3 LR (Réseau Régional de Ressources du Languedoc-Roussillon) a été créé en 2001. Il vient compléter le dispositif comme il a été dit précédemment. Ce Centre de ressources a été désigné **Centre de Ressources Illettrisme (CRIR)** en juillet 2003 par le Préfet. Il dispose d'une mission de service public (missions « OREF » et « CARIF »), et développe son action « illettrisme » autour de 4 axes ([36]) :

a) Mission d'information, notamment en ligne,
b) Gestionnaire du numéro Indigo « Illettrisme et Solidarité », mis en service en octobre 2003.
c) Développement et diffusion de supports d'information, mais aussi mission d'animation et d'appui technique, recueil des besoins et formalisation.
d) Mutualisation des ressources et documentation, travail de veille et de mise à jour.

Le numéro Indigo n'a reçu que 70 appels depuis cette date, dont 52 proviennent de formateurs, avec des questions récurrentes : où se former ? où trouver une validation ?

Au-delà, la gestion du numéro Indigo a permis de relever un certain nombre de dysfonctionnements de trois ordres :

a) Du côté des publics, **l'offre de formation ne semble pas adaptée à la demande.** Pour les publics, il y a peu de visibilité quant à l'objectif visé, et souvent au souci du « lire, écrire », exprimé par les uns, répond une offre de formation beaucoup plus centrée sur la socialisation et l'apprentissage de l'oral. En ce sens, la question du repérage, du sens, mais surtout de l'orientation, de l'accueil et du contrat de formation passé avec les personnes inscrites dans le dispositif, semble posée.

b) **La réponse – formation demeure inégalement répartie sur le territoire**. Sans moyen de transport, voire de permis de conduire, beaucoup de personnes illettrées, voire analphabètes, ne peuvent accéder aux espaces de formation.

c) Du côté des formateurs émerge une demande forte de formation validante. Isolés la plupart du temps, ils ont à leur disposition **un grand nombre d'outils souvent inopérationnels**, faute d'une formation pédagogique conséquente.

[34] Circulaire du 20 juin 2001
[35] Audition de Madame GEFFROY, Directrice de l'ANLCI, le 24 juin 2004
[36] Audition de Madame Leïla ACHERAR, Chargée de Mission à R3 LR, le 29 mars 2004

5-3/ Un tissu associatif extrêmement éclaté

Les mouvements d'éducation populaire, nés dans la période du Front Populaire, ont joué un rôle déterminant en matière d'éducation. Ce mouvement présentait l'avantage d'être un lieu de services, porté par un projet global, humaniste et culturel. Or, les associations d'éducation populaire ont peu à peu laissé la place à une multitude d'associations « guichets ». Celles-ci sont souvent présentes dans les banlieues et aident par exemple à remplir une feuille d'impôts, donner des vêtements, fournir des repas, etc…**A ces services, certes fort utiles, mais qui relèvent plus de la « débrouillardise » que d'une véritable action citoyenne, ne répond aucune véritable politique d'ensemble**, s'inscrivant dans un projet de société fédérateur. Toutes les associations ne s'inscrivent pas, loin de là dans ce schéma, et la majorité d'entre elles mènent des actions très intéressantes, tout en souffrant de nombreux maux. Cette question est d'autant plus importante que la lutte contre l'illettrisme est indissociable d'un véritable accompagnement social avec, par exemple, le développement de bibliothèques en milieu rural.

En fait, les acteurs associatifs sont très engagés dans la lutte contre l'illettrisme, mais de façon dispersée et sans réelle coordination.
Dans la région, seuls deux centres de ressources départementaux (Aude et Hérault) sont en activité.

L'association Altercité, centre départemental de lutte contre l'illettrisme dans l'Aude, a fait un repérage des publics au niveau de son département et a pu ainsi obtenir certaines données, mais ces dernières restent isolées.

Le centre de ressources départemental de l'Hérault, ALCI 34, a élaboré un outil de repérage en direction des MLI. Il a, également, développé une action de sensibilisation auprès des personnes responsables de l'accueil et de l'orientation. Cependant, on arrive parfois à cette situation paradoxale qu'il peut manquer du monde dans les formations pour illettrés, par manque de repérage.

En second lieu, le secteur associatif éprouve des difficultés de recrutement de formateurs, qui parfois sont eux-mêmes en situation précaire. La réponse doit provenir de la formation initiale, qui est aujourd'hui insuffisante. Le CRIR cherche à nouer des liens avec l'Université qu'il convient d'encourager ([37]). Dans le même temps, il serait nécessaire de mettre en place un **répertoire des formations qualifiantes, en direction des formateurs professionnels et des bénévoles**.
En outre, le fait que les associations soient suspendues à l'espoir de la subvention est une situation très éprouvante. Quasiment aucune d'entre elles ne dispose des fonds suffisants pour envoyer leurs formateurs suivrent des formations universitaires dans le domaine de l'illettrisme. Les faits montrent, en effet, que former aux savoirs de base n'est pas l'opération la plus rentable pour un organisme de formation,

[37] L'Université Paul Valéry à Montpellier envisage de renforcer, au sein du SUFCO, les options spécifiques à la formation des formateurs à la maîtrise des connaissances de base (DUFRES). Il y a lieu de définir un programme régional de professionnalisation des acteurs (salariés ou bénévoles) en organisant des journées de formation.

car non seulement le public est instable, mais l'absentéisme est important ; or la rémunération des formateurs se base sur le nombre d'heures par stagiaire.

La professionnalisation des acteurs est du ressort du CRIR auquel doivent être associés les correspondants départementaux de l'ANLCI.
Le Centre de Ressource Illettrisme R3, tente ainsi, d'apporter une réponse à ces personnes, à travers la mise en place d'un dispositif de formation validante (VAE) à l'Université. De toute évidence, Il y a lieu de définir un programme régional de professionnalisation des acteurs (salariés ou bénévoles) en organisant des journées de formation.

On notera, en outre, qu'il n'existe **aucun indicateur** sur le nombre de personnes formées, ni sur leur niveau à l'issue de la formation.

La sensibilisation du personnel d'accueil au **repérage des personnes** en situation d'illettrisme est, plus particulièrement, du ressort du CRIR. Il y a lieu également de définir un programme régional sur ce thème.

5-4/ Un nécessaire comité de coordination régional

La multiplicité des intervenants rend nécessaire une mise en cohérence des moyens et des missions. Mission que pourrait remplir un comité de coordination. Ce comité de coordination (ou de pilotage) serait à distinguer des « Ateliers de Formation de Bases » dits « AFB » du Pôle de compétences Illettrisme, qui est lui-même un comité de pilotage régional (mais qui n'existe pas encore en Languedoc-Roussillon). Ce dernier, présidé par le Préfet de Région et animé par le chargé de mission régional, est précisément **l'instance politique chargée de définir les orientations stratégiques de la lutte contre l'illettrisme en région** et de coordonner l'action publique au travers notamment de la mise en place d'un plan d'action régional.

A l'heure actuelle, **l'évaluation des actions** des porteurs de projets est quasi inexistante, ou inefficace en raison de la multiplicité des critères choisis. Il est donc nécessaire de mettre en place un référentiel unique et commun (au même titre qu'un outil commun de repérage) et de permettre à une commission régionale, partie intégrante de ce comité de pilotage, d'évaluer les actions des différents partenaires.
Un comité de pilotage départemental existe dans l'Aude, il permet **une réelle concertation** entre les institutions (Etat, ville, DDASS, Conseil général…) et une meilleure **articulation des financements**. A ce titre, il constitue un exemple à suivre au niveau régional.

Conclusion

La prise de conscience de l'ampleur et des enjeux de l'illettrisme étant relativement récente en France, il est encore difficile, à l'heure actuelle, d'identifier les effets des initiatives prises par les Pouvoirs Publics en cette matière. Il est cependant indispensable que l'action porte sur tous les fronts : prévention de l'échec à l'école, remédiation envers les adultes, maintien d'un « capital lecture » chez les personnes âgées…

Face aux multiples initiatives isolées, le besoin existe de coordonner, mais aussi de rationaliser les réponses proposées en matière de lutte contre l'illettrisme.
C'est en effet au prix d'une meilleure cohérence et d'une coopération plus forte entre les acteurs de la lutte contre l'illettrisme que des résultats probants pourront être enregistrés.

Les plans d'action régionaux triennaux, élaborés par l'ANLCI, dans la mesure où ils constituent une réponse adaptée, peuvent jouer un rôle d'impulsion entre les différents partenaires. C'est, en effet, à partir d'une réflexion et d'une responsabilité exercées collectivement (acteurs de terrain, décideurs, bénévoles et professionnels…) que le défi pourra être relevé. Telle est le sens des préconisations formulées en cette matière par le Conseil Economique et Social régional.

Préconisations

1/ Renforcer la cohérence :

a) La Région n'intervient pas en matière de lutte contre l'illettrisme, de manière spécifique, contrairement à certaines régions (Haute-Normandie, PACA, Picardie…). Elle intervient indirectement au travers du **programme EDDF** (Engagement De Développement de la Formation) inscrit au CPER, qui vise à améliorer la formation des formateurs.
Le Conseil Economique et Social régional souhaite que la Région inscrive le volet « illettrisme » dans sa politique de formation professionnelle.

b) Soutenir, en partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales, à l'instar de nombreuses régions, un centre technique régional de lutte contre l'illettrisme que la Région pourrait cofinancer et coordonner. Cette plate-forme, qui peut prendre la forme la forme d'un GIP, permettrait une mutualisation des pratiques et une meilleure cohérence des actions. Y serait associée une labellisation des actions.

c) Réfléchir à la mise en place d'une **démarche qualité** des actions de formation.
Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional vont bientôt mettre en place un Comité de Coordination Régional d'Emploi et de Formation (COCOREF) , géré de manière paritaire. **Ce Comité pourrait voir une de ses commissions destinée, spécifiquement, à la lutte contre l'illettrisme, et constituer ainsi l'embryon d'une future plate-forme régionale. Le CRIR constituerait l'outil technique de la plate-forme régionale.**

d) Le Conseil Régional a affiché la volonté, lors de la présentation des grandes lignes de la politique régionale de formation professionnelle, de créer des « écoles de la 2ème chance ». Ces dispositifs sont à encourager, dans la mesure où ils donnent une chance aux jeunes sortis prématurément du système scolaire, et dont une forte proportion peuvent être en situation d'illettrisme.

2/ Améliorer le repérage et le suivi des publics en situation d'illettrisme :

a) La Région, qui joue un rôle pilote en matière d'accueil et d'information sur la formation, se doit de **former le personnel d'accueil au repérage des personnes en difficulté d'illettrisme** qui, pour des raisons diverses, ne sont pas aisément détectables (stratégie de contournement, sous-estimation de ses propres difficultés…).

b) Assurer le suivi des jeunes adultes détectés en situation d'illettrisme lors des JAPD, en particulier, assurer le lien de ces personnes avec les MLI/PAIO, en missionnant une coordination.

c) Le repérage constitue la 1ère étape dans l'élaboration d'une politique rigoureuse en matière d'illettrisme. Or, à l'échelle régionale, les enquêtes sont parcellaires, soit parce qu'elles ne traitent que d'une partie de la population (les jeunes français pour les JAPD par exemple), soit parce qu'elles ne se sont effectuées que sur une partie du territoire régional (les enquêtes de terrain des centres de ressource départementaux que sont Altercité dans l'Aude et ALCI 34 dans l'Hérault). **Il serait donc opportun que soit mise en œuvre une enquête approfondie, telle que la déclinaison régionale de l'enquête mise en œuvre par l'INSEE sur un nouveau protocole, dite enquête « IVQ ».**
Un cofinancement Etat – Région permettrait d'y parvenir et fournirait une base solide de partenariat.

d) Il est difficile, à l'heure actuelle, d' orienter correctement les publics vers les dispositifs appropriés (APP ou MLI par exemple). Il faudrait assurer **la mise en place d'un outil commun de repérage, ainsi qu'un outil commun d'évaluation, qui serait piloté par la plate-forme régionale**.

e) Agir dans le domaine de la professionnalisation des acteurs, en créant, à côté des formations délivrées par l'Enseignement Supérieur, une formation validante sous forme de journées thématiques dans les départements.

f) L'absence de rémunération du stagiaire incitant de nombreuses personnes à ne pas intégrer les dispositifs de lutte contre l'illettrisme, il serait nécessaire d'imaginer un système de rémunération.

f) Le Conseil Economique et Social régional suggère à la Région de mettre en place **des moyens pour consolider l'acquis et la pratique de la lecture, au travers d'aides à la lecture publique.**
L'aide aux centres d'information et de documentation (CDI) dans les lycées pourrait être aussi renforcée. L'introduction, à part entière, d'une information à la formation en matière d'illettrisme dans les IUFM, est également nécessaire.

g) Il serait souhaitable d'élaborer un **annuaire régional** et national des acteurs de la lutte contre l'illettrisme (associations, organismes divers, institutions,…), afin de faciliter les recherches de personnes en situation d'illettrisme.

3/ Impliquer davantage l'entreprise :

a) Sensibiliser les acteurs de l'entreprise (chefs d'entreprises, syndicats…) au travers des organisations professionnelles de branches, des chambres consulaires, des OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) à la notion de lutte contre l'illettrisme dans l'entreprise.

b) Intégrer les actions de lutte contre l'illettrisme dans les faits au parcours d'insertion et de qualification. Les apports de la réforme de la formation professionnelle qui institue **un droit individuel à la formation tout au long de la vie** sont à mettre en œuvre dans le cadre de la maîtrise des savoirs de base.

A N N E X E S

LISTES DES INTERVENANTS

- Madame JACQUIN, Chargée de Mission SGAR,
- Monsieur Ouali SI-AMER, Chargé de Mission régional ANLCI SGAR,
- Monsieur André FIEU, Inspecteur d'Académie dans les Pyrénées-Orientales,
- Madame Marie-Thérèse GEFFROY, Directrice de l'Agence Nationale de lutte contre l'Illettrisme (ANLCI), accompagnée de Madame Emmanuelle UNAL, Chargée de Mission national pour l'ANLCI.
- Madame Christiane CROS, Président d'ALCI 34, accompagnée de Madame Amanda RICHARDEAU, et de Monsieur Guillaume COMTE.
- Madame Leïla ACHERAR, Chargée de Mission Illettrisme CRIR - R3LR,
- Monsieur Jean-Luc COUSQUER, Chargé de Mission à l'Inspection Académique de l'Hérault,
- Monsieur J.P LAGUETTE, Gestionnaire du programme IRILL à DRTEFP,
- Monsieur Alain FRANCES, Chef de Service à la DRTEFP,
- Monsieur Stéphane RAYSSAC, Chargé de Communication au Centre de Service National à Nîmes.

BIBLIOGRAPHIE

« L'illettrisme en Bourgogne » CESR Bourgogne, 16 avril 2002.

« Vaincre l'illettrisme en Alsace : un défi à relever » CESR Alsace, 14 novembre 2003.

« Le développement de la lecture en Ile de France » CESR Ile de France, 28 novembre 2002.

« Contre l'illettrisme, quelles ambitions ? » CESR Auvergne, février 2000.

« L'illettrisme en Picardie » CESR Picardie, 23 octobre 2001.

« La lecture publique en Basse-Normandie » CESR Basse-Normandie, 22 février 2002.

« L'illettrisme en entreprise » CESR Centre, 29 mai 2002.

« La lutte contre l'illettrisme en Basse-Normandie » CESR Basse-Normandie, avril 2004.

« De l'illettrisme *en général* et de l'Ecole *en particulier* », Alain BENTOLILA, Plon 1996.

« Illettrisme et analphabétisme dans les régions d'Outre-Mer », Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue, novembre 2002.

« Illettrisme et exclusion sociale » Parlement Européen, Commission de l'emploi et des affaires sociales, Marie-Thérèse HERMANGE, 2001.

« Cadre national de référence » lutter ensemble contre l'illettrisme, ANLCI.

« L'illettrisme, mieux comprendre pour mieux agir », Marie-Thérèse GEFFROY, Valérie GRASSET-MOREL, les essentiels Milan.

« Lutter contre l'illettrisme » Rapport de Marie-Thérèse GEFFROY, 1999.

L'ABC DE L'ILLETTRISME

La création du terme « illettrisme » a entraîné une série de définitions relevant la complexité du phénomène car il n'existe pas *un* illettrisme mais *des* illettrismes. On distingue donc :

Les personnes en situation d'illettrisme, qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie sociale.

De **l'alphabétisation,** qui concerne les personnes qui n'ont jamais été confrontées à l'apprentissage d'un code écrit d'aucune langue. Ces personnes sont majoritairement d 'origine étrangère.

Le Français Langue Etrangère (FLE) : Il s'agit de personnes alphabétisées dans une autre langue que le français, qui relèvent d'un enseignement comparable à celui d'un français ayant suivi un enseignement classique devant apprendre une seconde langue.

Maîtrise des savoirs de base : Il s'agit de l'ensemble des savoirs qui permettent, dans différents contextes, de communiquer avec autrui, d'utiliser les outils mathématiques, de se repérer dans l'espace et dans le temps…

La littératie : Aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre les buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités.

La numératie : Peut être définie comme l'acquisition des notions de base pour comprendre les mathématiques, ces notions interviennent aussi dans la vie quotidienne. La numératie consiste donc aussi à pouvoir bien lier les chiffres au contexte.